



NOTE DE SYNTHÈSE

OBSERVATION  
DE L'ART LYRIQUE  
EN FRANCE  
2018-2020



OPC  
OBSERVATOIRE  
DES POLITIQUES  
CULTURELLES

# OPÉRAS MEMBRES DE LA ROF ÉTUDIÉS DANS LA NOTE

La note porte sur les années 2018, 2019 et 2020, à partir de données quantitatives collectées par la ROF auprès des opéras membres de son réseau.



# PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

La Réunion des Opéras de France (ROF) a pour mission de fournir à ses membres une synthèse de l'activité du monde de l'opéra en France. Cette synthèse est issue du processus d'observation, mené avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles, sur les principales fonctions assumées par les 23 maisons qui ont répondu à l'enquête : financement, fréquentation, emploi et programmation. Nous voulons ici remercier les maisons pour leur générosité dans les réponses qu'elles ont apportées. La qualité de la collecte d'informations offre l'occasion d'une réflexion collective et permet de mieux qualifier un lien puissant entre elles.

## Ces 23 structures

ont des profils différents selon qu'elles relèvent du label Opéra national ou d'un conventionnement (Théâtre lyrique d'intérêt national pour la création, le renouvellement, la valorisation et la démocratisation de ce répertoire et de ses formes) aux termes de la loi LCAP<sup>1</sup> (article 5) et de l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région » (article 1), ou encore qu'elles

ne bénéficient d'aucun label de l'État. Elles ont également des statuts juridiques différents (établissements publics, régies, associations) et s'inscrivent de manière variée dans la dynamique commune/métropolisation des grandes villes françaises. Le rôle emblématique que la politique nationale de l'art lyrique confère à l'Opéra national de Paris (ONP) nous conduit, dans nos observations, à le distinguer de l'activité et des résultats des autres opéras situés en région. En 2019 et 2020, le seul ONP représentait 40 % du chiffre d'affaires réalisé par les opéras et absorbait plus de 70 % des crédits ministériels destinés à l'opéra.

**La démarche permet de disposer d'informations précieuses pour mieux connaître la structure des activités des maisons et situer les évolutions de cet exercice par rapport au précédent<sup>2</sup>.** La prudence reste cependant de mise quant à la comparaison stricte d'une note à l'autre car la composition de l'échantillon varie. De même, les données recueillies ne sont pas toujours complètes ou homogènes

selon les maisons. Ajoutons à ces incertitudes les difficultés soulevées maintes fois quant au manque de clarté du budget du ministère de la Culture et à l'incidence du plan France Relance sur les années 2020 à 2023. Néanmoins nous disposons de données suffisamment robustes pour pouvoir qualifier les évolutions majeures dans le domaine. Nous introduisons, quand cela est possible, des éléments de contexte permettant de saisir la place de l'opéra au sein du spectacle vivant.

La note porte sur les années 2018, 2019 et 2020, dont la dernière restera dans l'histoire comme l'« année Covid », année où « le spectacle vivant est le secteur culturel le plus touché par la crise sanitaire »<sup>3</sup>. Si la conjoncture est marquée par la pandémie, il est important de rappeler qu'elle intervient alors que le monde de l'art lyrique s'interroge depuis quelques années sur sa structure et son avenir. Plusieurs rapports marquent en effet une certaine inquiétude tout à la fois sur son devenir et les propositions de renouveau<sup>4</sup>.

1. Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016.

2. Voir la note de synthèse *Observation sur l'art lyrique en France (2016-2017)* ROF, OPC, avril 2019.

3. Avis de la Commission des Affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2022, Assemblée nationale, 20 octobre 2021. Le premier confinement intervient en mars 2020.

4. Voir G. Saez (dir), C. Martin, P. Miglioretti, S. Périgois, J.-P. Saez, V. Thackeray, *L'art lyrique en région. Démarche prospective sur les opéras du Grand Est et de Nouvelle-Aquitaine dans le contexte de la réforme territoriale*, ROF, OPC, 2017 ; M. Bertin, C. Meyer-Lereculeur, *Les Opéras nationaux en région. État des lieux et scénarios d'évolution*, IGAC, ministère de la Culture, 2020 ; P. Ndiaye, C. Rivière, *Rapport sur la diversité à l'Opéra national de Paris*, ONP, 2021 ; C. Sonrier, E. Quinchez, *La politique de l'art lyrique en France*, ministère de la Culture, 2021 ; *Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant*, rapport de la Cour des comptes, mai 2022.

# LE FINANCEMENT : UN EFFORT DE SOLIDARITÉ INÉGAL

Depuis plusieurs années, on assiste à une répartition stable des grandes masses de financement selon leur provenance : en 2019, les subventions s'élèvent à 67 % des produits si l'on inclut l'ONP et à 78 % sans ce dernier. Le premier effet de la crise en 2020 est le concours accru des subventions de l'État à près de 11 % pour faire face aux difficultés. Aussi, la part des subventions atteint-elle un record avec 87 % du total des produits, voire 90 % pour les opérés en région.

Ces montants très élevés sont une manifestation de la solidarité des principaux financeurs ; ils sont à mettre en rapport avec l'effondrement des ressources propres, essentiellement la billetterie et la vente des spectacles durant la période de fermeture des maisons due à la crise sanitaire. Ces **ressources propres** qui s'établissaient autour de 147 millions d'euros (M€) en 2019, avec l'ONP, sont tombées à 37 M€ en 2020, ce qui représente

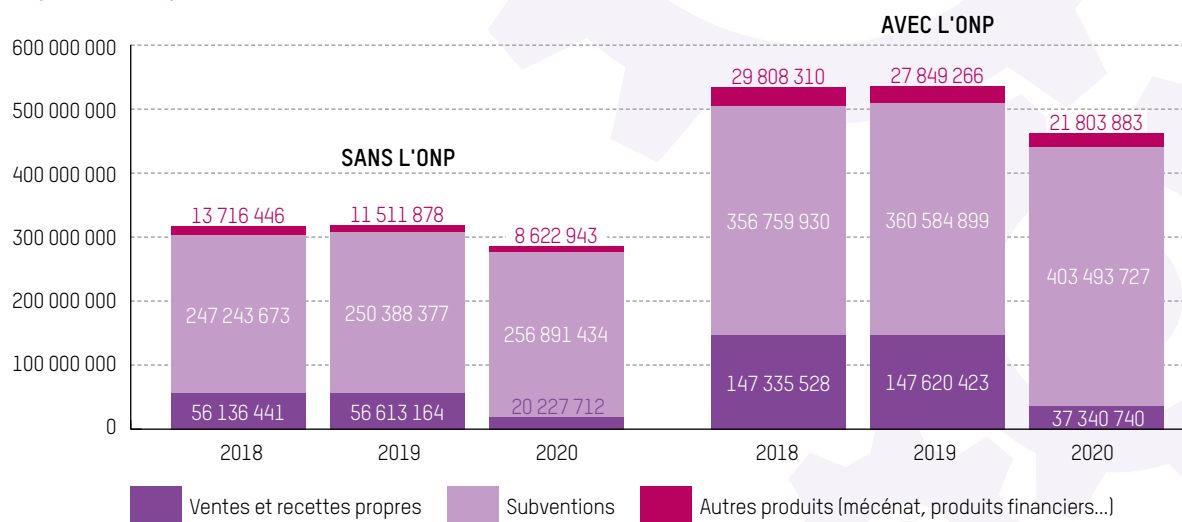
trois quarts de perte. Sans l'ONP, elles étaient à 56 M€ en 2019, et perdent 36 M€ en 2020, soit 64 %.

Les **dépenses** voient fléchir les achats et les recours à divers services extérieurs dans une forte proportion (88 M€ en 2020 contre 123 M€ en 2019). La part des salaires est le poste de dépenses le plus affecté : il passe de 366,6 M€ en 2019 à 314,5 M€ en 2020. En 2019, les 23 opérés généraient 548,8 M€ de charges pour 536 M€ de produits, soit un résultat en déséquilibre de -12,7 M€. Ce déséquilibre vient s'ajouter au déficit de 1,6 M€ de l'année 2018. Malgré la crise, le déficit de l'année 2020 est moindre puisqu'il se situe à 4 M€. Cette limitation du déséquilibre n'a pu être atteinte que grâce aux subventions exceptionnelles de l'État à l'ONP,

qui effacent donc en partie les faibles performances de 2019 dues aux conflits sociaux et celles de 2020 dues à la situation sanitaire.

On remarque également que le **mécénat** n'a pas joué un rôle d'amortissement de la crise : il était de près de 23 M€ en 2019 (dont 18,4 M€ pour l'ONP) et recule en 2020 de 5,2 M€ (-22,7 %) et de 0,54 M€ sans l'ONP (-12 %). S'agissant de l'équilibre des comptes des opérés en région, les données sont bien différentes. Le résultat d'exploitation est légèrement négatif en 2019 (-244 715 €). Il redevient largement positif en 2020 à 10 M€, grâce à un apport supplémentaire de subventions de 5,5 M€ et à la baisse générale des charges (salaires et achats) pour compenser la chute des ressources de billetterie.

Répartition des produits sans et avec l'ONP en 2018, 2019 et 2020 (en euros)



Source : données R0F

Toutes les entreprises du spectacle vivant ont été durement touchées par la crise du Covid-19<sup>5</sup>. De toutes les structures d'art lyrique labellisées par l'État, l'ONP est la plus affectée en raison de son modèle économique hybride. En effet, les subventions qu'il reçoit sont désormais inférieures à ses recettes propres (vente de spectacles et mécénat). Ce modèle vertueux s'avère très fragile si la vente des spectacles s'effondre, en raison de la fermeture des salles ou de l'impossibilité d'y donner des représentations. D'où un compte financier dégradé cumulé depuis 2019 nécessitant un crédit exceptionnel de relance de 41 M€ et de 2,5 M€ pour l'Opéra-Comique. Dans le même temps, le ministère de la Culture attribuait 2 M€ aux institutions lyriques en région. Il a donc accru son concours de 137,9 M€ en 2019 à 179,7 M€ en 2020, soit une hausse de 30 %. Les crédits de paiement alloués au spectacle vivant qui étaient de 711 M€ dans la loi de finances (mission « Culture », programme 131-1) sont passés à 764 M€ pour le budget exécuté. Toutefois, la disproportion de la répartition entre

l'art lyrique et les autres secteurs du spectacle vivant mais aussi, et au sein même du monde de l'art lyrique, entre Paris et les opéras en région a suscité colère et incompréhension.

#### Cet effort exceptionnel de l'État modifie grandement la structuration des dépenses publiques pour l'art lyrique en 2020 par rapport aux années précédentes.

Ainsi jusqu'à la crise Covid, le profil du graphique de répartition des subventions change peu. Pour les années 2018 et 2019, sans l'ONP, il est dans la lignée des années précédentes où la part des villes (communes plus intercommunalités) se situe autour de 73 % et celle de l'État autour de 17 %. La baisse des crédits des départements est lente – mais inexorable – et la participation des régions à peu près stable (en dessous de 7 %). La rupture apparaît en 2020 où l'on voit un recul sensible de la part des communes, compensée par la hausse des dépenses des intercommunalités. Mais dès que l'on tient compte de la répartition des subventions avec l'ONP, on constate en 2020 un décalage profond avec les années antérieures ; compte

tenu de l'apport exceptionnel de l'État à l'ONP, la part du bloc local est à 47,4 % alors que celle de l'État bondit à 45,6 %. Quand on regarde plus particulièrement la répartition des dépenses publiques pour chacune des 6 maisons qui disposent du label national, on perçoit des équilibres très différents entre les financeurs. En effet, les réalités financières de ces établissements s'appuient davantage sur des choix politiques et des héritages historiques.

La comparaison des dépenses publiques culturelles globales en 2020 avec celles des années antérieures livre un autre enseignement. On y voit que la part des villes a diminué de 2,8 % sans que celle des intercommunalités se soit accrue d'autant. La part des départements régresse encore – comme c'est le cas depuis une dizaine d'années – sans que celle des régions ne s'accroisse. Par rapport à l'année 2014, dernière année faste pour les dépenses culturelles (13 862 M€), la masse totale (ministère de la Culture et collectivités territoriales) à 13 246 M€ est encore en retrait.

#### Dépenses culturelles publiques en 2020 (volume en millions d'€ et %)

	M€	%
Communes	5 269	41,7 %
Métropoles et intercommunalités	1 989	15,7 %
Ville (bloc local) <sup>6</sup>	7 258	57,5 %
Régions	738	5,8 %
Départements	934	7,4 %
Ministère de la Culture	3 690	29,2 %
Total collectivités territoriales	9 556	75,7 %
Total général	12 620	

Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (annexe 2F), 2021

#### Dépenses publiques pour l'opéra (réseau ROF) en 2020, en %

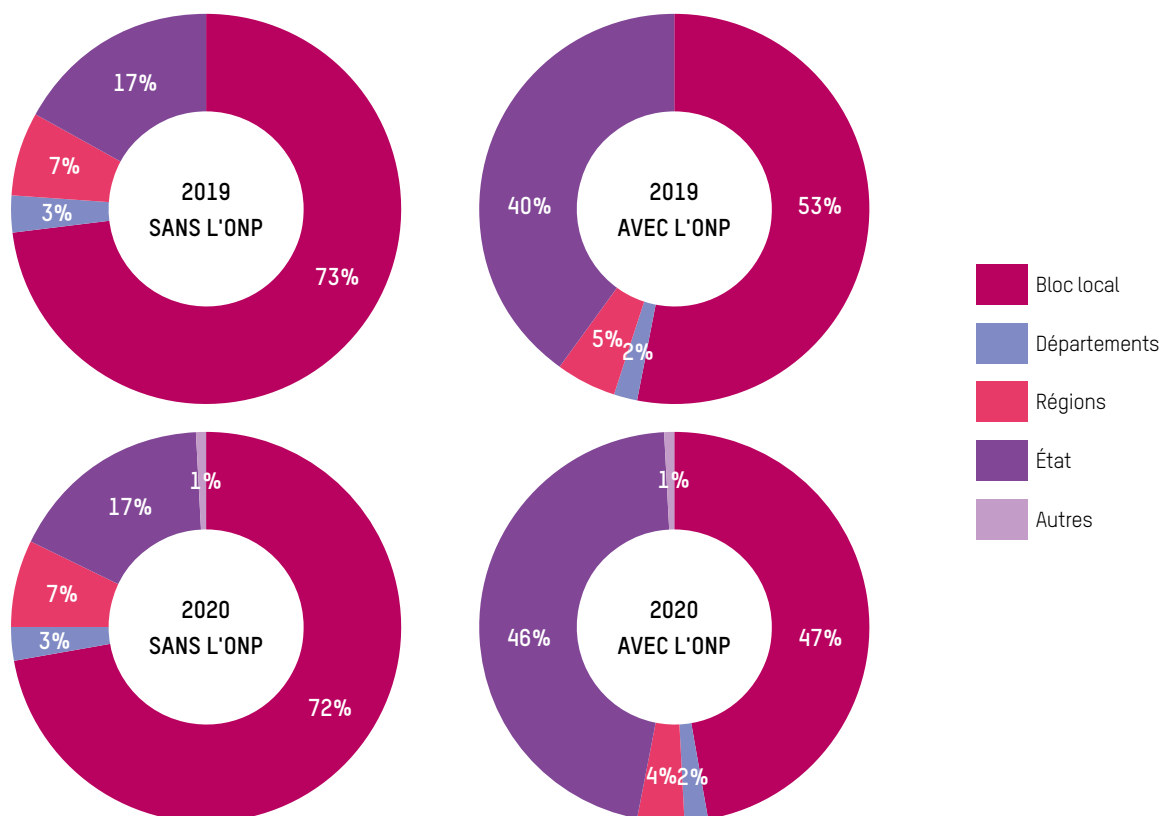
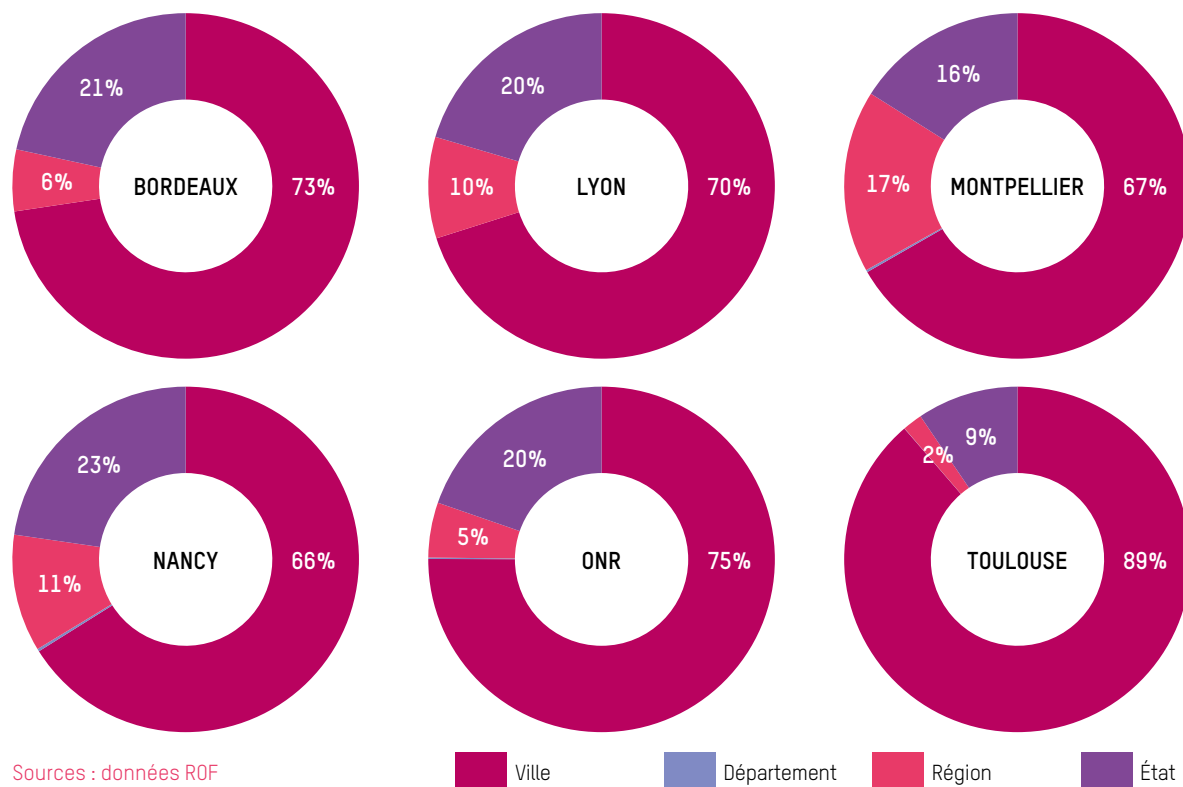
	2020 sans ONP	2020 avec ONP
Ville (bloc local)	72 %	47 %
Régions	7 %	4 %
Départements	3 %	2 %
État	17 %	46 %
Autres	1 %	1 %
Total en €	256 891 434	403 493 727

Source : ROF 2021, 23 maisons (avec ONP)

5. J. Giorgi, S. Scott, *Crise sanitaire dans le secteur culturel. Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020*, Culture Études, ministère de la Culture, 2022.

6. Si la distinction entre communes et EPCI est significative au niveau des dépenses culturelles globales, elle ne l'est pas pour les dépenses qui concernent un équipement singulier, celui-ci pouvant être géré entièrement par la commune ou l'EPCI ou partiellement par l'une ou l'autre de ces institutions d'une agglomération, ce qui rend toute comparaison impossible. Nous recourons donc à l'appellation de « ville », plus juste et moins inélegante que celle de « bloc local » pour agréger les subventions de la commune et de l'EPCI.

Répartition des subventions sans et avec l'ONP en 2019 et 2020 (en %)

Répartition des subventions des opéras nationaux en région<sup>7</sup>

Sources : données ROF

■ Ville
 ■ Département
 ■ Région
 ■ État

7. Le Théâtre du Capitole de Toulouse a obtenu le label « Opéra national en région » en octobre 2021.

# L'ACTIVITÉ : 2020 ANNUS HORRIBILIS

Pour saisir la place qu'occupe l'opéra au sein de la politique nationale du spectacle vivant, il importe de comparer le soutien qu'apporte le ministère de la Culture aux grands secteurs qui le composent.

## Les subventions du ministère de la Culture au spectacle vivant

	Nombre	2017 (M€) Exécuté	2019 (M€) Exécuté	2020 (M€) Exécuté	2021 (M€) LFI*	2022 (M€) PLF**
CDN	37 à 38	61 160	61 780	63 655	61 661	60 760
Scènes nationales	75 à 76	58 613	60 028	63 359	60 935	61 780
Réseau Opéras labellisés en région	15 à 17	27 966	28 741	29 972	28 936	29 100
Orchestres	20	20 375	22 203	21 598	22 203	-
CCN	19	-	15 220	15 901	15 456	-
Total labels (avec autres labels)	-	210 197	214 035	221 376	217 086	221 180
Total autres (hors labels, équipements conventionnés, festivals, résidences...)	-	94 637	102 318	126 753	126 194	142 255
Total spectacle vivant	-	304 834	316 353	348 129	343 280	363 435

\*LFI : loi de finances initiale ; \*\*PLF : projet de loi de finances

Source : Rapports de performance mission « Culture » 2017, 2019, 2020, LFI 2021 et PLF 2022

Une comptabilisation de la Cour des comptes, reprenant les grands domaines du spectacle vivant fait apparaître pour l'année 2017 la part grandissante des subventions locales et l'érosion des « clés

de financement » issues de l'histoire des réseaux. Une nouvelle comptabilisation de l'ensemble des structures labellisées soutenues par l'État en 2020 montre une nette accentuation du recul de la part de

l'État dans leur subventionnement : 13 % pour les opéras en région, 10 % pour les orchestres et 7 % pour les centres chorégraphiques nationaux (CCN)<sup>8</sup>.

8. Voir tableau p. 20 du rapport *Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant*, Cour des comptes, mai 2022.

### Le cofinancement État-collectivités territoriales des lieux labellisés et conventionnés (2017)\*

	État	Collectivités territoriales (CT)	Recettes propres	Subvention État /spectateur	Subvention CT / spectateur
Opéras en région (15)	29,6 M€	183,1 M€	35,6 M€	32,6 €*	201,7 €*
Orchestres (20)	20,4 M€	55,5 M€*	14,6 M€	63 €*	168,1 €*
CCN (19)	15,3 M€	14,8 M€	16 M€	25,3 €	24,4 €
CDCN (12)	4,1 M€	5,8 M€	0	34,2 €	48,3 €
CDN (38)	64,9 M€	57,6 M€	34 M€	56,9 €	50,55 €
Scènes nationales (74)	59,4 M€	135,2 M€	58,1 M€	14 €	31,9 €

\*Si les données de ce tableau sont dans l'ensemble fragiles, les chiffres signalés par \* sont à prendre avec une prudence particulière car ils reposent sur des données incomplètes.

Source : Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant, Cour des comptes, mai 2022, p. 45

Le budget global « déconcentré » du spectacle vivant, c'est-à-dire hors établissements nationaux, était de 316 M€ en 2019<sup>9</sup> ; il passe à 348 M€ en 2020, soit une augmentation de 10 % pour amortir les effets de la crise. Le budget pour 2022 est annoncé à 363 M€. Il s'agit donc dès 2019 d'un effort historique de l'État. Il se manifeste assez différemment selon les domaines. On remarque que la part des opéras labellisés reste remarquablement stable par rapport à la dépense totale des structures labellisées, entre 13 % et 13,5 %. L'écart se maintient également autour d'un demi-point pour les centres dramatiques nationaux (CDN) en moyenne (28,7 %), sauf pour le budget prévisionnel de 2022 où il s'accroît de 1 %. Constat identique pour les scènes nationales entre 18 et 19 %. Il n'en va pas de même pour les subventions allouées à toutes les autres structures. Mais elles sont si diverses et leur nombre varie sensiblement d'année en année qu'il est difficile de prendre la mesure exacte de l'augmentation. On notera aussi que les chiffres

pour l'année 2021 paraissent en retrait par rapport à 2020. Mais il s'agit des données de la loi de finances et non du budget exécuté dont on peut faire l'hypothèse qu'il sera en augmentation en raison du soutien accru face à la crise.

On estime en 2019 à près de 6 000 000 les places vendues par le spectacle vivant subventionné public (5 théâtres nationaux, 38 CDN et 74 scènes nationales [les orchestres et les CCN ne sont pas comptabilisés dans cette statistique ministérielle]), dont le tiers est à mettre au compte du réseau des maisons d'opéra. Cette performance considérable du monde de l'opéra est largement due à l'ONP qui, en année « normale », dépasse 800 000 entrées annuelles. Il paraît dès lors logique qu'il absorbe près de 40 % des crédits du programme Création (131-1) alloués par le ministère aux grands opérateurs culturels nationaux, tous parisiens, à l'exception du Théâtre national de Strasbourg (TNS). Quand on regarde plus largement la totalité des crédits

ministériels du programme Création (705 M€ en 2018 et 711 M€ en 2020), on remarque que 19 % vont à la politique de l'art lyrique (137 M€), ce qui ramène la part qui échoit au réseau hors Paris à 3,6 %. En 2020, les crédits alloués aux 23 maisons passent à 179,7 M€, une augmentation de 23 % qui bénéficie majoritairement à l'ONP (+41 %).

La comparaison de la structure de leur financement fait apparaître un engagement de l'État beaucoup plus faible en faveur des opéras en région par rapport aux CDN ou aux scènes nationales, compensé par un engagement beaucoup plus fort des villes en faveur de leurs opéras. Les CDN bénéficient de 61 M€ de subventions ministérielles, les scènes nationales de 59 M€, alors que les 13 maisons labellisées obtiennent 28 M€, et la totalité des structures d'art lyrique 42 M€ (en 2019). Rapportés au nombre de places vendues, les ratios concernant les institutions labellisées (hors opérateurs nationaux) s'établissent comme suit :

### Principaux ratios des institutions labellisées en 2019 (hors opérateurs nationaux)

	Nombre	Subvention ministère de la Culture	Moyenne	Places vendues	Subvention à la place
CDN	38	61,6 M€	1,62 M€	1,165 million	53 €
Scènes nationales	74	59 M€	0,8 M€	2,611 millions	23 €
Répondants ROF (hors opéras parisiens)	21	30 M€	1,4 M€	1,217 million	24 €

Source : ROF, Rapport de performance mission « Culture » 2019 et Chiffres clés Culture 2019



L'examen des principales grandeurs du budget des opéras – les charges (dont les salaires) et les produits (dont les ventes et les subventions) – fait bien apparaître la rupture que constitue l'année 2020 par rapport aux années 2018 et 2019, pour lesquelles les valeurs sont à peu près constantes. En régime « normal », la masse salariale représente 66 à 67 % des charges, elle n'augmente que d'un point en 2020, ce qui témoigne de la volonté de préserver les emplois. Cette politique a été

rendue possible grâce au maintien (ou à l'accroissement dans le cas de l'ONP) des subventions publiques ; la plupart des maisons ont ainsi présenté un budget 2020 généralement équilibré. C'est le poste « ventes et ressources propres » qui subit en 2020 le recul le plus dramatique, puisqu'il ne représente plus que 7-8 % des produits, alors qu'il participait à 17-18 % des recettes les années antérieures pour les maisons en région. On constate certaines différences entre les opéras en

région disposant du label national dont les ventes peuvent atteindre près de 20 % de leurs produits. Plus la proportion des ventes dans les produits est élevée en 2018-2019, plus l'écart est fort en 2020, jusqu'à moins 10 points. Dans la mesure où les subventions se sont dans l'ensemble légèrement accrues en volume, et compte tenu de la baisse des ressources propres, leur part dans le budget, fait un saut qui modifie l'équilibre général des maisons.

### Les principales grandeurs du budget des opéras en 2018, 2019 et 2020 (en milliers d'€)

	2018	2018	2019	2019	2020	2020
	Avec ONP	Sans ONP	Avec ONP	Sans ONP	Avec ONP	Sans ONP
<b>Charges</b>	535 515	311 876	548 812	318 758	458 592	275 438
<b>Salaires</b>	361 918	212 653	366 625	214 263	314 493	189 102
<b>Produits</b>	533 903	317 096	536 054	318 513	462 638	285 742
<b>Ventes</b>	147 335	56 136	147 620	56 613	37 340	20 227
<b>Subventions</b>	356 769	247 243	360 584	250 388	403 493	256 891

Source : données ROF

Depuis que les statistiques sur les publics existent, la part qu'occupe l'opéra dans les fréquentations du spectacle vivant semble au plus bas : elle ne dépasserait pas la barre symbolique de 3 %. D'ailleurs la question de la sortie à l'opéra ne figure plus dans le rapport sur les chiffres clés de la culture. Or, cette statistique est trompeuse car, si le même rapport évalue à 4,235 millions d'entrées réalisées par les 113 structures (CDN, scènes nationales et autres qui ont répondu à l'enquête « labels » portant sur l'année 2019<sup>10</sup>), il oublie de signaler que les maisons d'opéra totalisent quant à elles 2,1 millions d'entrées payantes. Et, pour ne prendre que le cas de Paris, les théâtres nationaux (Comédie française, théâtres de l'Odéon, de la Colline, de Chaillot) comptent, avec un cumul de jauges à 5 600<sup>11</sup> places, un total de 670 100 spectateurs, quand le

seul ONP totalise plus de 800 000 entrées avec une jauge cumulée de 4 730 places. Il est donc important d'avoir ces données à l'esprit pour mieux évaluer la place de l'opéra dans la répartition des publics du spectacle vivant.

C'est en examinant les chiffres de l'activité que l'on prend pleinement conscience de l'extrême gravité de la crise qui a touché ce domaine. La masse totale des produits s'est contractée de 90 M€ en 2020 par rapport à 2019. Le volume d'activité, mesuré à partir de la masse salariale ou des levers de rideaux et de la billetterie, est partout en baisse en 2020. Une légère décline avait déjà été constatée en 2017-2018 avec 2,1 millions de places occupées, dont 800 000 pour l'ONP. Les maisons d'opéra hors Paris, avec 1,2 million de places vendues, avaient de leur côté fait jeu égal avec les scènes nationales et les CDN.

Alors que le nombre des spectacles avait déjà régressé entre 2019 et 2018 en raison de la perte de 169 représentations à l'ONP (grèves pour les retraites, Gilets jaunes...), le nombre des spectacles proposés en 2020 a dramatiquement chuté par rapport aux années précédentes, entraînant une baisse encore plus considérable du nombre de levers de rideaux et les diverses restrictions ont très lourdement pesé sur la fréquentation.

Malgré cette crise, certaines constantes des dernières années ne paraissent pas bousculées. Que l'on comptabilise les différents types de spectacles, avec ou sans l'ONP, on observe peu d'écarts dans leur répartition en 2019 comme en 2020. On note que les spectacles lyriques ne représentent que 18 % de la programmation à l'ONP ou à l'Opéra national de Lyon (ONL), mais ils drainent 56 à 58 % du public.

10. Chiffres clés 2021. Statistiques de la culture et de la communication. Création artistique et diffusion, DEPS, ministère de la Culture, 2021, p. 196-200.

11. Ce chiffre prend également en compte le Théâtre national de Strasbourg (TNS).

Le public des spectacles lyriques est, par exemple, de 47 % à l'Opéra national du Rhin (ONR), tandis qu'il n'est plus que de 24 % au Théâtre du Capitole de Toulouse, avec il est vrai une activité lyrique plus faible en 2019 (10 % des spectacles).

Le détail des statistiques d'activité des opéras labellisés montre une perte moyenne de 61 % de spectacles proposés, de 68 % de

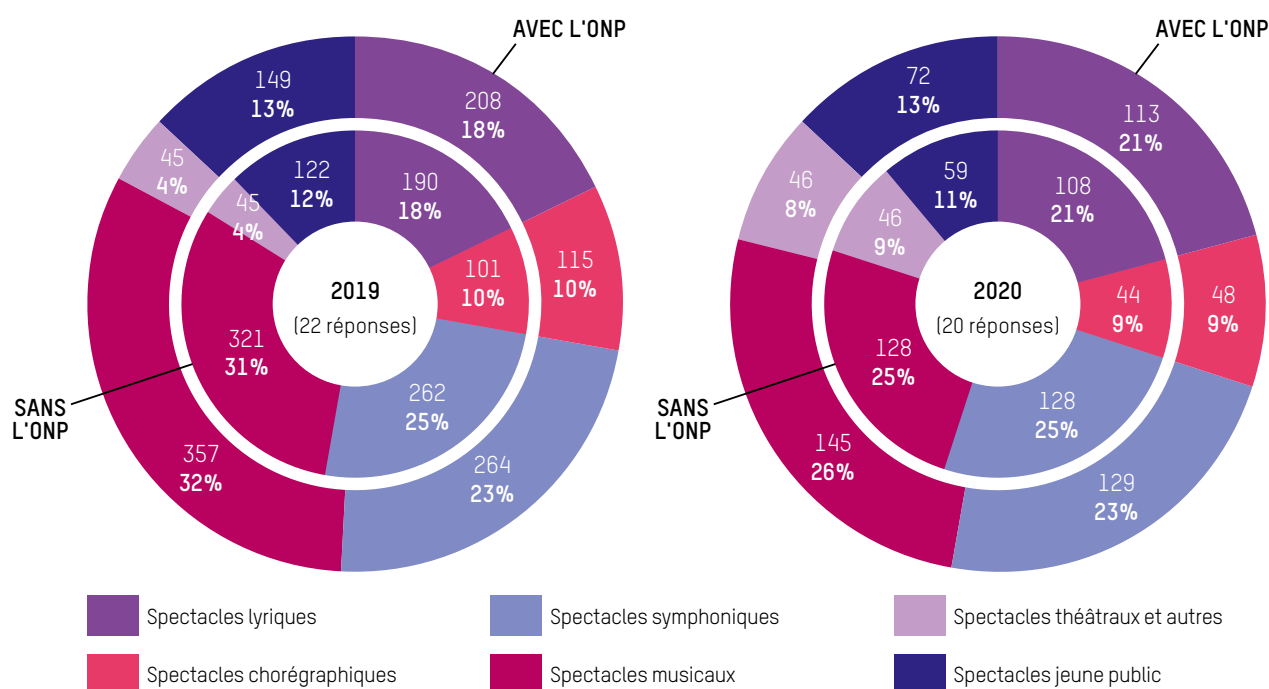
leviers de rideaux et un recul de 74 % pour les places vendues en 2020 en comparaison avec 2019. Si l'on rapporte le nombre de places vendues à la jauge théorique des maisons, on tombe à 86 % de perte.

6 opéras nationaux en région totalisent 652 000 places vendues en 2019, soit une moyenne de 130 400 par maison sur l'année (les 38 CDN enregistrent une moyenne

de 28 950 places vendues par structure).

Le nombre de spectacles donnés plus de trois fois s'élève à 36 en 2019 à l'ONP (37 % du total), il ne représente plus que 11 % du total en 2020. Si l'on additionne les spectacles proposés à Lyon, Bordeaux, Strasbourg et Toulouse, on obtient une moyenne annuelle de 83 spectacles en 2019.

Répartition de l'ensemble des représentations par type de spectacle, sans et avec l'ONP, en 2019 et 2020 (en nombre et en %)



Source : données R0F

## L'OFFRE ARTISTIQUE

L'offre artistique se concentre sur les œuvres « patrimoniales » du répertoire européen. En prenant en compte les deux années 2018 et 2019, on constate une quasi égale domination des compositeurs français et italiens. Les Français s'imposent grâce à une forte présence d'œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle (55 programmations) et à l'apport des compositeurs contemporains (21 programmations). On notera que les compositeurs contemporains interprétés sont presque exclusivement français. Les compositeurs italiens du XIX<sup>e</sup> siècle

dominent sans surprise, avec le trio Verdi-Rossini-Puccini qui totalise 92 programmations ; ils sont en revanche très peu présents parmi les compositeurs joués du XX<sup>e</sup> siècle. L'opéra austro-allemand est surtout puissant au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce à Mozart et déclinant au XIX<sup>e</sup>, malgré Wagner. Les autres compositeurs européens sont davantage présents au XIX<sup>e</sup> siècle, ils sont faiblement représentés aux autres époques. En 2018, 81 compositeurs ont été programmés, leur nombre est en légère augmentation en 2019, à 88.

Seulement 42 mêmes compositeurs ont été programmés les deux années. Parmi ceux-ci on peut établir le classement suivant : Verdi 37, Rossini 24, Offenbach 21, Mozart 19, Puccini 13, Bizet 12, Donizetti 11 et Wagner 10. Si l'on s'attache aux seuls opéras nationaux (ONP + 5 opéras nationaux en région<sup>12</sup>), Verdi a la faveur des programmeurs (15 fois), loin devant Rossini, Donizetti et Offenbach (7 fois). Les compositrices font leur entrée parmi les 34 auteurs contemporains : elles sont au nombre de 6.

12. Pour les années 2018 et 2019, le Capitole de Toulouse n'était pas encore opéra national.

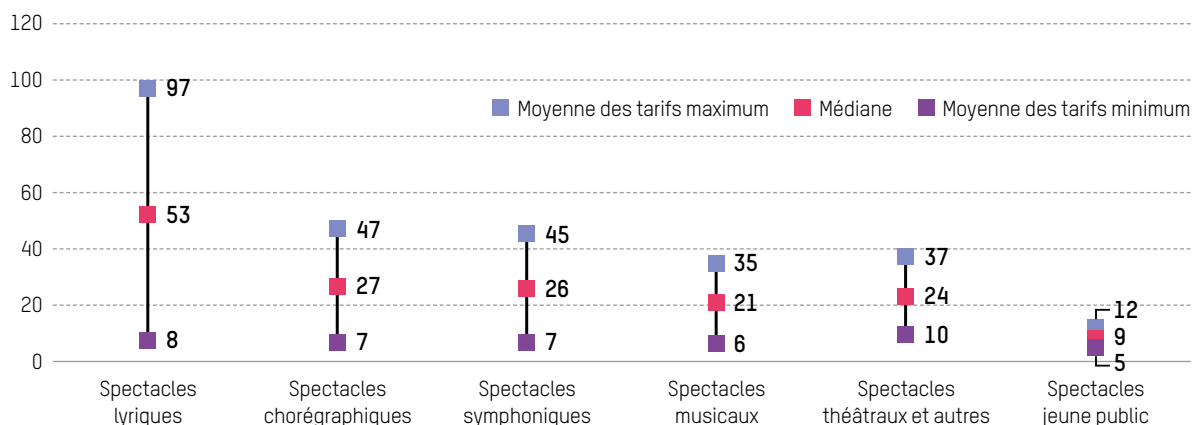
## TARIFICATION

Le coût d'une place à l'opéra varie grandement selon le type de spectacle, le prestige de la maison, l'importance du personnel permanent et les aides qu'elle reçoit. On constate cependant partout des

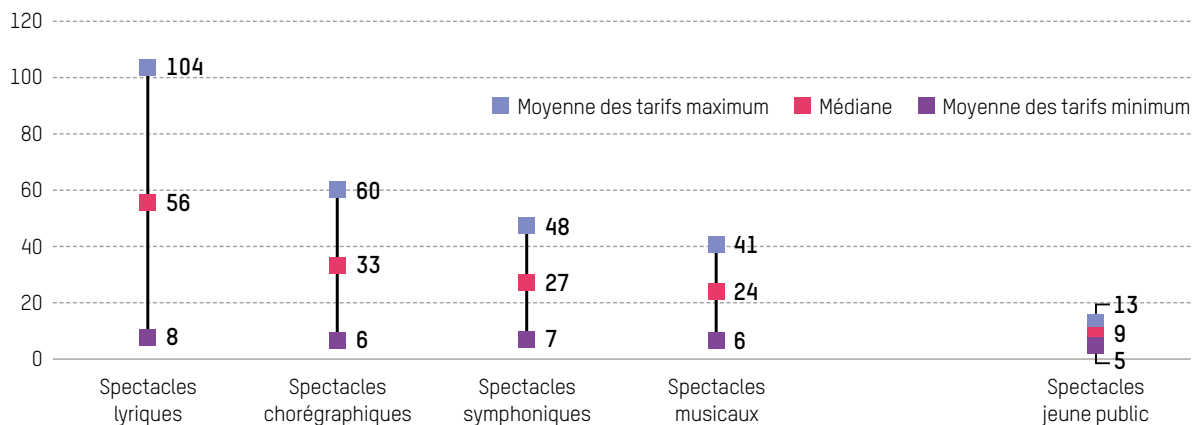
écarts. D'abord un écart important – du simple au double – entre les prix des places des spectacles lyriques et ceux des autres manifestations. Ensuite des disparités encore plus grandes entre les moyennes des

tarifs maximaux et minimaux. Enfin une grande différence entre les tarifs pour le jeune public – qui témoigne de l'attention particulière que les maisons lui accordent – et tous les autres.

### Amplitude des moyennes des tarifs minimaux et maximaux, sans l'ONP, en 2019 (en euros)



### Amplitude des moyennes des tarifs minimaux et maximaux, avec l'ONP, en 2019 (en euros)



Sources : données ROF

# L'EMPLOI : UNE FORTE RÉCESSION

## LA PARITÉ

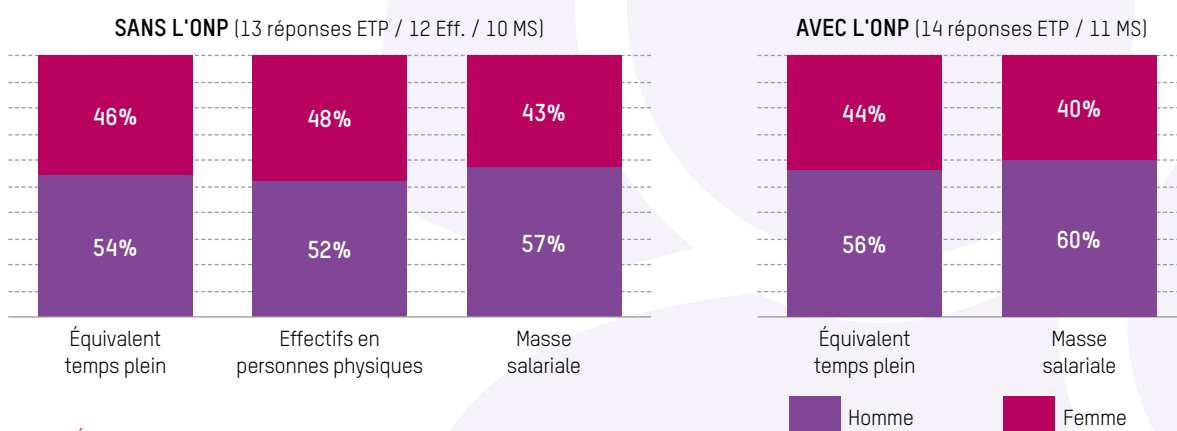
La gestion des institutions culturelles est de plus en plus soumise à des conditionnalités. Dans le monde du spectacle vivant, les données concernant la non-discrimination sont encore très parcellaires. Néanmoins, selon les données fournies par le ministère

de la Culture<sup>13</sup>, la féminisation des postes de direction est en voie d'accroissement pour les CDN (en 2019 : 27 % de femmes et 68 % d'hommes, 5 % de directions mixtes ; en 2020 : 29 % de femmes et 66 % d'hommes, 5 % de directions mixtes) et pour les scènes nationales (en 2019 : 30 % de femmes et 70 % d'hommes ; en 2020 : 34 % de

femmes, 64 % d'hommes, 1 % de directions mixtes).

Pour ce qui relève des emplois en général, sans l'ONP, le ratio s'établit à 54 % d'équivalents temps plein (ETP) masculins et 46 % pour les femmes, avec une divergence plus forte (57 % contre 43 %) pour ce qui est relatif à la masse salariale.

### Emploi par sexe en 2019, sans et avec l'ONP



## LA RÉGRESSION DE L'EMPLOI

### Synthèse de l'emploi dans les opéras de France

	ETP	Effectifs	Masse salariale K€	Permanents		Non perm.	Statut public		Statut privé
2019 avec ONP	4 961	15 213	263 985	3 772	76 %	1 189	1 988	40 %	2 973
2019 sans ONP	3 056	11 091	150 155	2 273	74 %	783	1 976	65 %	1 080
2020 avec ONP	4 509	13 509	252 501	3 716	82 %	793	1 857	41 %	2 652
2020 sans ONP	2 800	10 248	158 290	2 234	80 %	566	1 850	66 %	950

Sources : données ROF

13. Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, ministère de la Culture, 2019 et 2021.

Dans la précédente note de synthèse, nous notions une érosion de l'emploi continue mais limitée depuis 2014 avec la perte d'une trentaine d'ETP entre 2016 et 2017. **La crise sanitaire fait brutalement basculer l'année 2020 dans une récession inédite puisque le monde de l'art lyrique a perdu 452 ETP, dont 257 pour les opéras en région** (4 961 ETP en 2018, 4 509 en 2020). Si l'on regarde la répartition par statut, on s'aperçoit que la régression de l'emploi touche d'abord les non permanents à contrat privé (-358) ; le nombre des permanents a également décru mais dans une moindre mesure (-191). La part des emplois permanents était de 76 % des ETP en 2019, elle s'élève à 82 % en 2020, cette hausse devant s'analyser comme une stratégie de protection des permanents et un recours corrélatif moins fréquent aux non permanents. On constate également que les maisons ont fait le choix de ne pas faire supporter le poids de la crise aux salariés et que ce choix a été possible grâce au maintien du niveau des subventions en 2020. On constate

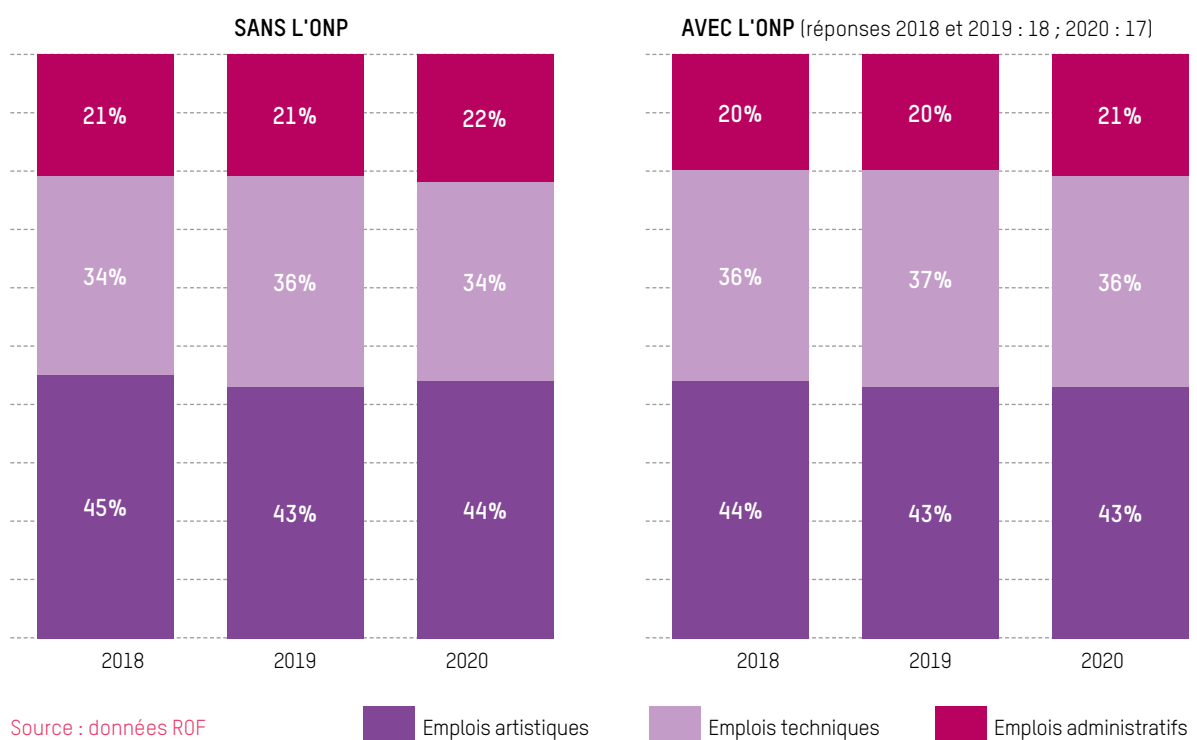
enfin un nombre moins élevé de salariés mis à disposition (274 contre 310 en 2019).

Si la crise a provoqué une récession de l'emploi, elle n'a que faiblement affecté le rapport entre le nombre des emplois ETP et les effectifs globaux. De même, la masse salariale n'accuse pas une grande différence entre les deux années de référence (environ -10 M€ en 2020). On enregistre toujours un large écart au niveau de la répartition par type de contrat entre l'ONP, dont la quasi-totalité des agents ont un statut privé, et les autres maisons. En 2019, en comptant l'ONP, les ETP à statut public représentaient 40 %, et sans l'ONP 65 % ; en 2020 ce rapport est quasi stable, mais il peut considérablement varier selon le régime juridique adopté par chacune des maisons. Précisons que le nombre de contrats privés représente 34 % de la masse des emplois des opéras en région en 2020 et qu'il avait tendance à progresser lentement mais régulièrement depuis plusieurs années.

La répartition des ETP dans les trois catégories fonctionnelles (artistique, technique, administratif) accuse cependant très peu de différence en 2020 en comparaison avec les années précédentes ; cette répartition est sensiblement la même selon que l'on comptabilise les emplois avec ou sans l'ONP. La crise n'a donc pas bouleversé l'équilibre entre les différentes fonctions constaté depuis plusieurs années.

Selon les indicateurs de performance établis par le ministère du Budget pour l'ensemble des grands opérateurs de spectacle vivant<sup>14</sup>, la part de la masse salariale artistique par rapport à la masse salariale totale se situe entre 24 et 26 % en moyenne (elle est tombée à 17,2 % en 2020). Pour l'ONP comme pour l'ensemble des maisons d'opéras, elle se situe à 55 % en 2018 et recule à 50 % en 2020. Malgré une perte considérable d'emplois en 2020, les équilibres fondamentaux de la gestion des ressources humaines dans les maisons d'opéra restent solides et sans doute peut-on parler ici d'un rétablissement qui se confirme.

Répartition par type d'emploi en 2018, 2019 et 2020, sans et avec l'ONP (en % sur la base des ETP)



14. Indicateurs de performance « Promotion de l'emploi artistique », Annexe au projet de loi de règlement, mission « Culture » 2020, p. 170.

## Détails des emplois à l'ONP et dans les opéras nationaux en région

		Total ETP	Hommes %	Femmes %	Permanents %	Non permanents %	Contrat public %	Contrat privé %	ETP artist. %
ONP (Paris)	2019	1 904	59	41	79	21	0,62	99,3	41
	2020	1 709	58	42	87	13	0,3	99,7	41
ONB (Bordeaux)	2019	438	54	46	75	25	99	1	48
	2020	411	54	46	80	20	93	7	54
ONL (Lyon)	2019	433	54	46	71	29	49,3	50,7	50
	2020	404	54	46	72	23	53	47	50
ONR (Strasbourg)	2019	366	-	-	75	24	94	6	43
	2020	334	-	-	80	18	95	5	44
Capitole (Toulouse)	2019	242	56	44	81	19	-	-	72
	2020	231			80	20	-	-	70
OONMO (Montpellier)	2019	718 (eff. *)	50	50	47	53	65,6	34,4	30 (eff.)
	2020	1 083 (eff.)	57	43	36	64	37	63	63 (eff.)
ONL (Nancy)	2019	165	52	48	84	16	100	-	55
	2020	171	-	-	27	8	32	68	54

Source : données ROF 2021

\*effectif complet (ETP + non permanents)

## PERSPECTIVES

Les résultats budgétaires montrent une forte implication de l'État dans le soutien au spectacle vivant, puisque les crédits alloués au programme Création passent de 825,4 M€ votés par la loi de finances de 2020 à 899,6 M€ en budget exécuté ; et ils sont annoncés à 914,8 M€ pour 2022. À ces augmentations s'ajouteront les crédits du plan France Relance à hauteur de 27 M€. Si ces hausses atténuent la grave crise financière que connaît l'ONP et les autres grandes institutions parisiennes, le spectacle vivant en région ne pourra pas compter sur un soutien accru de l'État, puisque les 15 structures labellisées recevront 29 M€ en 2022 et les crédits aux CDN, scènes nationales, orchestres et CCN n'augmenteront pas. Les perspectives de dépenses des collectivités territoriales sont incertaines et de plus en plus sensibles aux aléas politiques et le resteront dans la mesure où les facteurs essentiels qui concourent à la dynamique du domaine culturel – l'appétit des spectateurs, les habitudes de fréquentation, le niveau du tourisme – ne semblent pas renouer avec « le monde d'avant ».



---

**Rédaction  
de la note de synthèse**  
Guy Saez, directeur de  
recherche émérite  
CNRS-Pacte, université  
de Grenoble

---

**Traitement  
des données**  
Élise Colin-Madan,  
responsable des  
coopérations,  
Observatoire des politiques  
culturelles

---

**Pilotage de l'observation  
et collecte des données**  
Frédéric Pérouchine,  
directeur de la Réunion  
des Opéras de France  
Paola Scotton,  
coordinatrice

---

**Novembre 2022**